

ARRETE MUNICIPAL

Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) délivrée par le Maire au nom de l'Etat

Vu la visite de réception avant ouverture effectuée le 29 novembre 2024 dans l'Etablissement Recevant du Public (ERP) dénommé WELDOM situé 63 avenue Jean Jaurès à Mozac (63200) ;

Vu la demande d'autorisation n°AT 063 245 22 R0007 et n° PC 063 245 22 R0026 présentées par SCI LES GARDELLES (Monsieur COURRIOL Serge) pour des travaux de réfection et restructuration Weldom et Intersport s'agissant de l'Etablissement Recevant du Public (ERP) dénommé WELDOM situé 63 avenue Jean Jaurès à Mozac (63200) ;

Vu la demande d'autorisation n°AT 063 245 24 R0007 présentée par SCI LES GARDELLES (Monsieur COURRIOL Serge) pour des travaux s'agissant de l'Etablissement Recevant du Public (ERP) dénommé WELDOM situé 63 avenue Jean Jaurès à Mozac (63200) ;

Vu l'article L 111-8 du code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les articles R 111-19-13 à R 111-19-26 du code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le procès-verbal de la Sous-Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur en date du 10 décembre 2024 donnant un avis favorable pour la réception des travaux de l'AT 063 245 22 R0007 et PC 063 245 22 R0026, pour la réception des travaux de l'AT 063 245 24 R0007 et pour l'ouverture au public de l'établissement.

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'établissement dénommé WELDOM situé 63 avenue Jean Jaurès à Mozac (63200) est autorisé à ouvrir au public. Les prescriptions proposées dans le procès-verbal de la sous-commission départementale pour la sécurité sont retenues et devront être intégralement respectées.

ARTICLE 2 : La délivrance de la présente autorisation ne dispense pas le demandeur d'obtenir avant la réalisation des travaux, les autorisations requises notamment au titre des codes de l'Urbanisme ou de l'Environnement.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à

- L'intéressé
- La Sous-Préfecture de RIOM

Envoyé en préfecture le 02/01/2025

Reçu en préfecture le 02/01/2025

Publié le

ID : 063-216302455-20250102-25D01_ARRET_3-AI

FAIT à MOZAC, le 2 janvier 2025

Le Maire,
Par délégation



Daniel Jean

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de :

- Sa publication le : 03/01/2025
- Sa notification le : 03/01/2025

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

1/1

25D01_ARRET_3_ERP_02 01 2025_MAGASIN WELDOM_réception AT 22 R0007, AT 24 R0007 et PC 22 R0026 + ouverture au public

Mairie de MOZAC – Rue de l'Hôtel-de-Ville - BP 13 - 63200 MOZAC - contact@ville-mozac.fr - Tél : 04.73.33.71.71 / Fax : 71.76

Commune membre de la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans